

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

N° d'ordre : DEL 2026-034

Objet de la délibération :

**Désignation d'un
délégué défense**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Date de la convocation :

08/04/2026

Date de publication en ligne :

20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, ADDA Kamel-Rodrigue, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, CANU Fatou.

Absents excusés : BIAT Yannick, qui donne pouvoir à Sandrine SOUM

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sindy ABGUILLERM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Défense, notamment les articles L1111-1 et suivants, relatifs à la représentation communale auprès des services de défense et de sécurité civile,

Considérant que la commune doit être représentée auprès des autorités compétentes en matière de défense et sécurité civile,

Vu la candidature présentée,

Entendu l'exposé de Jean-François SIRET, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

DECIDE de désigner Clarisse CHALARD en qualité de déléguée défense pour la commune d'Ablis, pour la durée du mandat municipal.

Le Maire

Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance

Sindy ABGUILLERM

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.